

COMMUNE DE PALLUD

TABLEAU DES SIGNATURES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 JUILLET 2026
À 19 h 30

Ordre du jour :

I. FINANCES

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
(annule et remplace la délibération n°2026-14)
- Décision modificative n°1 - Virements de crédits
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Subvention exceptionnelle Association du don du sang

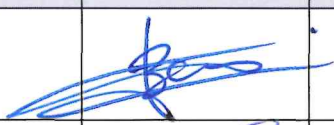
II. CITY PARK

- Règlement d'utilisation

III. DIVERS

Date d'arrêt du Procès-Verbal : 27/08/2026

Signatures :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE	OBSERVATIONS
BERTHOLON	Marc	Maire		
CERUTTI	Corentin	Secrétaire		

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2026**

Quorum : 8 Présents : 8 Votants : 10

Excusés : Bes Mateu Magali (*donne pouvoir de vote à Cerutti Corentin*), Blanc Betty, François Ballet Camille (*donne pouvoir de vote à Boisseau Mathilde*), Le Grix De La Salle Laure, Lemaître Emilie, Richard Christophe, Richon Stéphane

L'ordre du jour est le suivant :

II. CITY PARK - Règlement d'utilisation

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03/07/2026 est approuvé à l'unanimité.

1) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (annule et remplace la délibération n°2026-14) : La comptabilité imposée par l'instruction M57 demande un vote du Conseil Municipal pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, celui-ci s'élève à **339 452.07 €**. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

(Délibération 27 Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)

Il propose de modifier le budget :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer le virement de crédit comme suit :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d'investissement		
Dépenses		
DI 2131 / 21 : Bâtiments publics	1 500.00 €	
Total D 21 : Immobilisations corporelles	1 500.00 €	
DI : 2051 / 20 : Concessions et droits similaires		1 500.00 €
Total D 20 : Immobilisations incorporelles		1 500.00 €

(Délibération 28 Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)

3) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables : Le Maire fait part d'un état de produits irrécouvrables de Mme la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Albertville concernant les non-valeurs de créances irrécouvrables pour les années 2015, 2016. Le montant total s'élève à 96.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la prise en charge sur l'admission en non-valeur des titres de recettes. Dit que le montant total des titres de recettes s'élève à 96.80 €.

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2026, compte : 6541.

(Délibération 29 Présents : 8 Votants : 10 Pour : 8 Contre : 1- Fechoz-Christophe Loïc Abstention : 1- Combaz Fabien)

4) Subvention exceptionnelle Association du don du sang d'Albertville : Le Maire présente la demande de subvention de l'association « l'Amicale des Donneurs de Sang d'Albertville » afin de participer aux dépenses de fonctionnement afin de pérenniser l'activité et de poursuivre leur action.

Afin d'encourager, il propose de participer en attribuant à cette association une subvention à titre exceptionnelle d'un montant de 100.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une aide exceptionnelle de 100.00 € à l'association « l'Amicale des Donneurs de Sang d'Albertville », Maison des Associations 21 rue Georges Lamarque 73200 Albertville. Charge le Maire du mandatement de la présente subvention.

(Délibération 30 Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)

II. CITY PARK

1) Règlement d'utilisation : Le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet du règlement d'utilisation du City Park.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement du City-Park,

Donne tout pouvoir au Maire pour l'application du présent règlement.

(Délibération 31 Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0)

III. DIVERS

- Parc des Bauges : M. Stéphane Marchais, CM délégué au Parc, fait part de la réunion de la mise en place du Comité syndical, Président M. Philippe Gamen.

Levée de la séance à 20 h 45.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/07/2026

Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 27/07/2026

PUBLICATION : le 27/07/2026

Ainsi fait et signé par le maire et le secrétaire

Le Maire,
Marc BERTHOLON

Le secrétaire de séance,
Corentin CERUTTI

